

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Point 3 h) de l'ordre du jour

**Résolution adoptée par la Commission économique et sociale  
pour l'Asie et le Pacifique****74/8. Accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur  
l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de  
l'état civil en Asie et dans le Pacifique**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,

*Rappelant également* la résolution 71/14 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en date du 29 mai 2015, relative à la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil (2015-2024), dans laquelle elle avait approuvé la Déclaration ministérielle : « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique<sup>1</sup>, adoptée par la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok du 24 au 28 novembre 2014,

*Constatant* les progrès accomplis par les membres et membres associés de la Commission dans l'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil grâce à la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique<sup>2</sup>,

*Prenant note avec satisfaction* des activités menées par le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique pour aider les membres et membres associés à mettre en œuvre le Cadre d'action régional,

<sup>1</sup> Résolution 71/14, annexe, sect. A.

<sup>2</sup> Résolution 71/14, annexe, sect. B.

*Prenant note* du rapport du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa troisième réunion<sup>3</sup>,

*Notant* qu'en dépit de progrès remarquables, de nombreux membres et membres associés connaissent des difficultés, et qu'il convient donc de renforcer la coordination pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil,

*Notant également* que des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien sont essentiels pour progresser dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable,

*Soulignant* qu'il est urgent d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil aux fins du développement durable et inclusif dans la région,

1. *Réaffirme* l'engagement des membres et membres associés en faveur du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique<sup>2</sup> ;

2. *Décide* de convoquer une deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique en 2020 pour procéder à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional ;

3. *Encourage* les membres et membres associés à renforcer encore leurs initiatives de coordination, de suivi et de partage des connaissances afin d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans leur pays ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De continuer à aider les membres et membres associés, notamment au moyen d'une assistance technique à la demande des intéressés, à mettre en œuvre le Cadre d'action régional ;

b) D'appuyer la convocation d'une deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique en 2020, selon qu'il conviendra ;

c) De rendre compte à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-dix-septième session des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Septième séance plénière  
16 mai 2018*

---

<sup>3</sup> ESCAP/74/25.